



LE POINT DE VUE

HUBERT TASSIN



Mon analyse du rapport sur les jeux

► Le rapport d'évaluation de la régulation des jeux d'argent et de hasard, présenté devant le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale la semaine dernière par MM. Juanico et Myard, peut ouvrir une nouvelle phase pour les courses françaises. Le travail a été dirigé par un parlementaire socialiste et un "Les Républicains", s'appuyant sur une mission de la Cour des comptes. C'est ainsi une proposition trans-partis susceptible de faire consensus pour traduire dans la loi et les règlements la définition d'une nouvelle politique publique. L'analyse économique met en évidence la rupture qu'a constituée la généralisation de paris sportifs à la cote dans le réseau de la Française des Jeux. Son monopole a de fait été étendu à une nouvelle activité pendant que son activité de base (les jeux de tirage et de grattage) conservait son caractère exclusif, y compris sur Internet. À l'inverse, les courses ont supporté l'arrivée d'une concurrence sur Internet et sont restées bloquées sur leur activité dans le réseau du PMU, sans possibilité d'y exploiter un nouveau marché. Dans cette affaire, l'État n'a pas recherché l'équilibre des différents acteurs, et en particulier pas celui des filières hippiques. C'est dans la logique de la gouvernance : le rapport souligne la problématique créée par le cumul de fonctions du ministère du Budget, tutelle, autorité réglementaire, régulation, fiscalité. Cette position de juge et partie est assez logiquement assurée dans l'objectif de maximiser les recettes de l'État. La stratégie des jeux et paris définie par un comité interministériel et la gestion confiée à un organisme administratif unique, qui est préconisée par le rapport, serait une avancée très structurante pour trouver une gouvernance globale assurant les intérêts de l'État, mais

aussi des organisateurs de jeux et des écosystèmes qu'ils financent. De fait, les courses se voient appliquer une imposition exorbitante du droit commun sur les revenus du PMU : 55 % du résultat est prélevé par l'État. Ce traitement correspondait à une situation de monopole. Le simple bon sens permet de comprendre qu'il doit être modifié du fait de l'émergence d'un nouvel acteur concurrentiel.

Les rapporteurs n'arrêtent pas leurs propositions de la gouvernance au cadre public. Ils constatent la stratégie de double fuite en avant menée par les sociétés de courses et le PMU en réponse à la concurrence des paris sportifs en réseau : augmentation excessive de l'offre et majoration des prélèvements sur les parieurs. Ils demandent une réforme de la gestion interne de l'Institution des courses en commençant par la fusion des directions support des sociétés mères et du PMU. Ils valident par ailleurs la stratégie d'optimisation du calendrier et des programmes pour mieux servir les parieurs et prônent le retour à une masse unique pour les parieurs PMU. On regrettera la proposition inapplicable de "soumettre les opérations de jeu à la lecture automatisée d'un document d'identité".

On n'aura rien sans rien et, pour mettre en place le nouveau modèle gagnant des courses françaises, les acteurs du Trot et du Galop, les salariés des sociétés de courses et du PMU, devront accepter et réussir cette révolution dans l'organisation.

Le jeu en vaut plus que la chandelle. Il y a urgence, car c'est de la détermination des filières à se saisir des propositions des parlementaires que dépendra l'avenir, non seulement à moyen et long terme, mais aussi dès l'année 2018. Au boulot !

Hubert Tassin, président des PP, administrateur de France Galop et du PMU